

La Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin s'est vu confier par la Ville de Strasbourg l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires des écoles Sainte-Aurélie et Finkwiller. Un accueil périscolaire est proposé aux enfants de l'école élémentaire Sainte-Aurélie les matins et soirs tandis qu'un accueil de loisirs est organisé les mercredis et durant les vacances pour tous les enfants des écoles élémentaires et maternelles Sainte-Aurélie et Finkwiller, celui-ci est ouvert à des enfants scolarisés dans d'autres écoles.

★l'ORGANISATEUR

La Ligue de l'Enseignement est une association laïque et indépendante, agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale, complémentaire de l'école publique. En tant qu'association agréée Jeunesse et éducation Populaire, elle propose, organise et encadre des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs, avec comme vocation de préparer des enfants et des jeunes à devenir des citoyens actifs et éclairés dans leur vie d'adulte. En tant qu'association, elle agit pour ses adhérents.

NOTRE PROJET POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS, PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Le projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement intègre dans ses objectifs les différents temps d'accueil des enfants hors du domicile parental, qu'ils soient déclarés en accueils collectifs de mineurs (agréé par la Direction Académique de la Jeunesse, de l'Éducation et des Sports) ou pas. Dans tous les cas, nous travaillons avec la même rigueur en termes de contenus,

d'organisation et de qualité de l'encadrement des enfants qui nous sont confiés. Les temps d'accueils des enfants leur permettront d'être pleinement accueillis dans leur singularité, dans des conditions adaptées et soucieuses du respect des rythmes de l'enfant. Et durant ces différents temps il y sera évidemment possible de découvrir de nouvelles activités culturelles, sportives, artistiques mais toujours socio-éducatives ou ludiques, dans le respect des attentes et des capacités de l'enfant et en lien permanent avec les parents.









NOTRE ENGAGEMENT

Avant tout, nous nous engageons à offrir aux parents un service éducatif de qualité pour accueillir leurs enfants hors du domicile familial, mais aussi et surtout de proposer un contenu riche sur le plan éducatif et animé des valeurs qui nous caractérisent : la solidarité, la citoyenneté, la fraternité et la laïcité.

L'équipe d'encadrement de La Ligue de l'Enseignement est principalement composée d'animateurs qualifiés et soucieux d'assurer une bonne communication avec les parents et les enfants eux-mêmes. Leur principale préoccupation est de veiller au bienêtre et à l'éveil de l'enfant, tout en respectant ses rythmes naturels, et de lui permettre d'évoluer à travers diverses activités dans de bonnes conditions. Un règlement intérieur permet de poser les modes de fonctionnement de ces temps collectifs organisés, encadrés et animés par la Ligue de l'Enseignement et qui ne sont pas des temps scolaires.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 2023-2024 DES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

I. RÈGLEMENT INTÉRIEUR CADRE

L'accueil périscolaire étan organisé dans l'enceinte de l'école Sainte-Aurélie et l'accueil de loisirs au sein du groupe scolaire Finkwiller, ce réglement interieur est en continuité avec les réglements intérieur des écoles.

II. ADHÉSION À LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Pour pouvoir s'inscrire aux activités organisées par l'association La Ligue de l'Enseignement, les enfants inscrits devront être titulaires d'une adhésion pour l'année scolaire en cours 2023/2024. Le coût de cette carte adhésion est de 4€. Elle s'acquiert au moment de l'inscription.

III. LES JOURS, HORAIRES ET MODES DE FONCTIONNEMENT DES ACTIVITÉS

Les activités sont organisées:

- Pendant les temps périscolaires matin et soir pour les enfants de l'école élémentaire Sainte-Aurélie
- Les mercredis et durant les petites vacances scolaires (hors vacances de noël) et pendant le mois de juillet, pour tous les enfants de 3 à 12 ans au sein du groupe scolaire Finkwiller

Les services sont payants.

En fonction des possibilités des familles et afin de permettre à l'enfant de participer aux activités jusqu'à leur terme, les parents peuvent venir chercher leurs enfants aux heures de sortie suivantes: 17h, 17h30 et entre 18h et 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en temps périscolaires et 18h les mercredis et pendant les vacances.

À 18h30 (18h les mercredis et durant les vacances scolaires) au plus tard, les enfants quittent l'enceinte scolaire et sont dès lors sous la responsabilité de leurs parents. Tout retard sera facturé. Chaque 1/4 d'heure entamé est considéré comme dû et générera 5 € de facturation. Plusieurs retards pourront générer un avertissement et si les retards persistent, une exclusion pourra être prononcée.

III-1. L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU MATIN

fonctionne en période scolaire pour les enfants de l'école élémentaire Sainte-Aurélie

Le temps d'accueil du matin permet à l'enfant de démarrer sa journée par un moment calme (jeux de société, lectures, etc...), ou par des petits jeux de groupes. 🖈 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h20.

III-2. L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU SOIR

fonctionne en période scolaire pour les enfants de l'école élémentaire Sainte-Aurélie

Une aide aux devoirs pourra être proposée pendant l'accueil périscolaire du soir (il s'agit bien d'accompagner les enfants à faire leurs devoirs et en aucun cas de faire du soutien scolaire).

Les enfants pourront ensuite participer à des activités ludiques, sportives ou libres afin de finir leur journée paisiblement. Il est possible pour chaque famille de choisir d'inscrire son enfant à d'autres activités (APC, activité de la ville, musique, etc.) et que l'enfant rejoigne ensuite le périscolaire de la Ligue de l'Enseignement. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h30.









III-3. L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

fonctionne en période scolaire dans l'enceinte du groupe scolaire Finkwiller

Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs du mercredi sont âgés de 3 à 12 ans (élèves de la petite section au CM2 des écoles Sainte-Aurélie, Scheppler et Finkwiller). L'accueil des maternels se fait à l'école maternelle et l'accueil des élémentaires se fait à l'école élémentaire.

Pendant l'accueil de loisirs du mercredi, le repas sera pris dans la salle de restauration et un temps de sieste sera proposé après le repas pour les maternels. Le repas est fourni par la Ligue de l'Enseignement et le prix est compris dans le tarif d'inscription. Les mercredis de 8h à 18h.

III-4. L'ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES

fonctionne en dehors des périodes scolaires, dans l'enceinte du groupe scolaire Finkwiller

Les enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs des vacances sont âgés de 3 à 12 ans.

Pendant l'accueil de loisirs des vacances, les repas seront pris dans la salle de restauration et un temps de sieste sera proposé après le repas pour les maternels. * Du lundi au vendredi de 8h à 18h, sauf jours fériés.

Vacances d'automne: 2 semaines d'ouverture Fermeture de l'accueil de loisirs pendant les vacances de Noël.

Vacances d'hiver: 2 semaines d'ouverture Vacances de printemps: 2 semaines d'ouverture Vacances d'été: Ouverture durant tout le mois de juillet. Les dates précises seront communiquées par un programme spécifique qui sera distribué à l'ensemble des parents démarrage des vacances scolaires. Fermeture en août.

L'inscription des enfants se fait à la journée.

La Ligue de l'Enseignement se réserve le droit d'annuler l'accueil de loisirs durant les vacances si le



Chaque arrivée doit être signalée à un animateur. Pour chaque départ, les personnes habilitées à venir chercher l'enfant devront signer le registre de sortie :

- Si les parents décident qu'un enfant peut quitter l'accueil accompagné d'une autre personne que ses responsables légaux, ils doivent obligatoirement le signaler à la Ligue de l'Enseignement sur la fiche enfant, ce qui aura pour conséquence de décharger la Ligue de l'Enseignement de toute responsabilité. Une pièce d'identité sera systématiquement demandée à la personne autre que les responsables légaux mentionnés dans le dossier d'inscription et qui viendra chercher l'enfant.
- Si les parents décident qu'un enfant peut quitter l'accueil seul, ils doivent obligatoirement le signaler à la Ligue de l'Enseignement sur la fiche enfant, ce qui aura pour conséquence de décharger la Ligue de l'Enseignement de toute responsabilité.
- à 18h30 (18h les mercredis et durant les vacances scolaires) au plus tard, les enfants quittent l'enceinte scolaire et sont dès lors sous la responsabilité de leurs parents.

RAPPEL

En fonction des possibilités des familles et afin de permettre à l'enfant de participer aux activités jusqu'à leur terme, les parents peuvent venir chercher leurs enfants aux heures de sortie suivantes: 17h, 17h30 et entre 18h et 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en temps périscolaires et 18h les mercredis et pendant les vacances.

Pour chaque période de vacances, les parents devront remplir une fiche d'inscription spécifique à la période à venir et ce, à chaque vacances.









V. MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription en cours d'année est possible en fonction des places disponibles.

V-1. DOSSIERS D'INSCRIPTION

Les enfants ne pourront être pris en charge que lorsque leur dossier d'inscription sera dûment complété.

Ce dernier comprend:

- La fiche d'inscription mentionnant les jours de prise en charge souhaitée de l'enfant
- La fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire
- L'attestation d'affiliation CAF avec mention du Quotient familial
- Le formulaire de mandat de prélèvement ainsi qu'un RIB
- La copie du carnet de santé
 (! pages vaccins obligatoires!)
- L'accusé réception du règlement intérieur, signé et daté du représentant légal de l'enfant

Aucune inscription ne sera prise en compte sans le règlement de la totalité des factures de l'année 2022-2023.

V-2. PRIORITÉ D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront prises en compte prioritairement de la manière suivante, sont prioritaires:

- Les enfants inscrits en 2022-2023 (sous réserve d'un dossier complet)
- Les frères/sœurs des enfants déjà inscrits l'année précédente (sous réserve d'un dossier complet)
- Ensuite, une liste d'attente sera créée et les familles auront confirmation de l'inscription de leur enfant dans l'ordre d'arrivée et selon les places disponibles

V-3. TYPES D'INSCRIPTION

L'inscription est annuelle, ferme et définitive.

Le prix correspond au coût de la séance et non au temps de présence de l'enfant.

Les parents qui inscrivent leurs enfants s'engagent sur l'année scolaire. Seuls des cas très exceptionnels empêchant les familles de continuer (perte ou reprise d'emploi, déménagement, changement de situation familiale, raisons médicales, changement d'activités des enfants) seront pris en compte pour un éventuel arrêt ou changement d'inscription. Toute demande d'arrêt d'inscription devra être faite par mail à la Direction de l'accueil périscolaire ou au secrétariat de la Ligue de l'Enseignement.

Dans la mesure où la capacité d'accueil est limitée, toute demande de changement d'inscription devra être faite en remplissant un nouveau formulaire d'inscription et sera étudié dans l'ordre des attentes.

La période du mois de septembre étant toujours une période où les familles s'organisent, les modifications d'inscription peuvent donc avoir lieu:

- jusqu'au 1^{er} octobre pour le 1^{er} trimestre
- jusqu'au 1^{er} décembre pour le 2^e trimestre
- jusqu'au 1er mars pour le 3e trimestre

V-4. MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT À L'ACCUEIL DE LOISIRS DES VACANCES

Pour participer aux Accueils de loisirs durant les mercredis et les vacances, les enfants doivent obligatoirement être inscrits et les parents doivent suivre les mêmes consignes concernant le dossier d'inscription que pour les accueils périscolaires.

L'inscription à l'accueil de loisirs des vacances se fait

Toute inscription est définitive et entraîne une facturation.

uniquement à la semaine.

L'inscription ferme et définitive se fera au plus tard 3 semaines avant l'ouverture. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation de l'inscription par les parents, passé ce délai.

La Ligue de l'Enseignement se réserve le droit, en cas d'effectifs insuffisants, ou pour toute autre raison empêchant le bon déroulement de l'accueil, d'annuler purement et simplement l'organisation de cet accueil. Dans ce cas, les parents en seront informés au plus tard 10 jours avant l'ouverture et seront remboursés.

Le paiement se fait au moment de l'inscription et enclenche la prise en charge de l'enfant. Aucun retard de paiement ne pourra être accordé.









VI. SANTÉ

La Ligue de l'Enseignement s'engage à tout mettre en œuvre pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions sanitaires. C'est pourquoi il est extrêmement important de signaler tous les problèmes de santé (maladie, trouble, allergie, traitements médicaux...) dans la fiche sanitaire de l'enfant, afin de pouvoir intervenir rapidement le cas échéant.

En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) avec prise de médicaments, mise en œuvre de soins spéciaux, nous pourrons accueillir l'enfant, mais il est impératif de nous signaler les modalités du PAI en prenant directement contact auprès de la direction des accueils de loisirs de la Ligue de l'Enseignement.

Attention! les enfants n'étant pas encore autonomes au niveau de la propreté nous pourrons pas être accueillis.

De la même façon la Ligue de l'Enseignement mettant tout en œuvre pour avoir une équipe d'encadrement adaptée au nombre d'enfants présents, il est primordial de nous informer de toute absence pour maladie afin de réajuster éventuellement l'effectif d'animateurs nécessaire.

Ainsi pour les accueils périscolaires, en cas de maladie de l'enfant inscrit, une déduction tarifaire pourra être faite au-delà du 4° jour d'absence consécutif et sur justificatif médical. Cela signifie que les 4 premiers jours de maladie restent facturés. Un remboursement pourra alors être effectué à partir du 5° jour d'absence. En cas de maladie de l'enfant inscrit pendant une période de vacances, la déduction tarifaire pourra être faite sur justificatif médical.

VII. ASSURANCES

La Ligue de l'Enseignement est assurée également en matière de responsabilité civile, pour ses salariés, les locaux et le matériel qu'elle utilise.

VIII. DISCIPLINE

La bonne tenue et la correction sont indispensables et attendues de la part de tous, enfants et adultes, animateurs et parents. Le respect des autres et du matériel est une condition indispensable pour le bon fonctionnement des accueils et des groupes.

En cas d'indiscipline, ou de dégradation, une lettre d'avertissement sera adressée à la famille. L'exclusion pourra être envisagée en cas de récidive. Tout matériel dégradé volontairement sera remplacé par la famille qui en assumera la charge.

L'association ne pourra pas être tenue responsable de la perte de tout objet appartenant aux enfants. Les objets de valeur (téléphones, jeux vidéo...) ne sont pas admis dans les temps d'accueils et ne sont pas sous la responsabilité du personnel.

★ TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT 2023-2024

DES TEMPS D'ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

I. DÉTERMINATION DES TRANCHES TARIFAIRES

Les tarifs sont affichés par séance et par type d'accueils de loisirs (matins, soirs, mercredis). Pour déterminer les tarifs d'inscriptions aux différentes activités, la Ligue de l'Enseignement tient compte de 3 tranches tarifaires différentes, lesquelles s'appuient sur les Quotients Familiaux des familles. Les familles qui ne fourniront pas de justificatifs de revenus se verront donc appliquer par défaut les tarifs de la tranche la plus élevée. Voici les 3 tranches ainsi que les Quotients Familiaux en correspondance:

Tranche 1 : QF ≤ 400 €

Tranche 2 : 401 € ≤ QF ≤ 750 €

Tranche 3 : QF ≥ 751 €

Le Quotient Familial est communiqué par la CAF du Bas-Rhin aux familles allocataires. C'est le justificatif fourni par la CAF de l'année en cours, qui permet de justifier la tranche dans laquelle se situe la famille. Renseignements complémentaires: 03 90 40 63 61 ou 06 43 80 84 76 ou par mail: secretariat.perisco@laligue67.org ou accueil.st.aurelie@laligue67.org









II. LES TARIFS POUR LES FRATRIES

Un tarif spécifique est prévu pour l'accueil de fratries à partir du 2° enfant et permet de bénéficier d'une réduction de 10% sur le coût de la séance.

III. TARIFS POUR L'ANNÉE 2023/2024

Les tarifs à la séance sont présentés ici par tranche de quotients familiaux.

ACCUEIL DU MATIN 7h30-8h20	Tranche 1 QF ≤ 400 €	Tranche 2 401 € ≤ QF ≤ 750 €	Tranche 3 QF ≥ 751 €
Premier enfant	0,80€	1,40€	2,20€
À partir du 2 ^e enfant	0,72€	1,26€	1,98€
ACCUEIL DU SOIR 16h30-18h30	Tranche 1 QF ≤ 400 €	Tranche 2 401 € ≤ QF ≤ 750 €	Tranche 3 QF ≥ 751 €
Premier enfant	1,20€	2,10€	4,00€
À partir du 2 ^e enfant	1,08€	1,89€	3,60€
ACCUEIL DU MERCREDI, VACANCES SCOLAIRES 8h-18h, repas compris	Tranche 1 QF ≤ 400€	Tranche 2 401 € ≤ QF ≤ 750 €	Tranche 3 QF ≥ 751 €
Premier enfant	8,00€	12,00€	16,00€
À partir du 2 ^e enfant	7,20€	10,80€	14,40€

IV. MODALITÉS DE PAIEMENT

Les factures sont établies mensuellement sur la base de la réservation sur l'ensemble des temps d'accueil (périscolaires du matin, du soir et du mercredi) pour l'année.

Chaque début de mois la facture est envoyée par courriel. Si les familles ne souhaitent pas recevoir leurs factures par courriel, elles peuvent en informer le secrétariat du périscolaire qui les enverra alors par courrier.

Le paiement est à effectuer au début du mois suivant. Les familles optent pour le prélèvement bancaire par défaut. Elles seront prélevées en début de chaque mois (à partir du 5 du mois). En cas de changement et conformément à l'article 6 lié à des absences pour raisons médicales notamment, une régularisation sera effectuée sur la facture du mois suivant. Un surcoût de 9€ sera facturé en cas de rejet bancaire.

Les paiements qui ne seraient pas soumis au prélèvement mensuel (pour les vacances) doivent obligatoirement s'effectuer au plus tard au moment de l'inscription:

- Soit par virement bancaire sur le compte de la Ligue de l'Enseignement dont les coordonnées seront communiquées sur chaque facture
- Soit par chèque bancaire à l'ordre de la Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin
- Ou à titre très exceptionnel en espèces, auprès de la direction des accueils de loisirs. Auquel cas, un reçu sera obligatoirement fourni à réception du paiement









SAINTE-AURÉLIE & FINKWILLER · ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS FICHE D'INSCRIPTION

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT!

Je soussigné(e)				~~~~~		~~~~~
inscris mon enfant	······	Éc	ole:	~~~~~	Classe:	
Adresse:						
Tél 1:		Tél 2	2:			
E-mail:	~~~~					
Cochez la case correspondante à votre Quotient Familial: (! Ne pas oublier de joindre une copie du justificatif de la CAF! Sinon, tarif maximum appliqué)				ppliqué)		
Tranche 1 : QF ≤ 400 €	Tranche 2	: 401€≤0	QF ≤ 750€	1	Tranche 3 : Q	F ≥ 751€
Cochez les créneaux concernés:				·		
PÉRISCOLAIRE SAINTE-AU	RÉLIE LUNDI MARDI JEUDI V		VENDREDI			
MATIN (7h30-8h20) SOIR (1	6h30-18h30)					
LE MERCREDI (8h-18h, journée entière repas compris* au sein du groupe scolaire Finkwiller)				willer)		
VACANCES ** (Finkwiller)	UTOMNE	NOËL I	HIVER	PRINT	EMPS	JUILLET

* Régime particulier : PAI (allergies alimentaires - joindre documents nécessaires) Sans viande

** L'inscription aux vacances est une inscription prévisionnelle pour nous permettre de nous organiser, elle

n'est ni ferme ni définitive. Une inscription spécifique à chaque vacances vous sera demandée en amont.

Je m'engage à prévenir la direction du périscolaire de toute absence de mon enfant par courriel à:

★ accueil.st.aurelie@laligue67.org / 06 43 80 84 76 ★

Toute absence signalée hors du délai de 8 jours sera facturée.

Je certifie que les renseignements (fiche enfant, fiche sanitaire) sont exacts et m'engage à signaler tout changement de coordonnées ou situation.

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepte l'intégralité des contenus. Je prends par ailleurs note du fait qu'à partir de 18h30, mon (mes) enfant(s) est (sont) sous mon entière responsabilité à la décharge des animateurs en charge des activités organisées par la Ligue de l'Enseignement

DATE:

SIGNATURE:

🖈 ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! 🌣

- La présente fiche d'inscription
- La fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire
- La copie du carnet de santé (! pages vaccins obligatoires!)
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière)









SAINTE-AURÉLIE & FINKWILLER - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS

FICHE DE LIAISON 1/2

! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT!

COLLER PHOTO
ICI

★L'ENFANT

Nom	Prénom		~~~~	
Nationalité		Sexe	F	Н
N° allocataire CAF :	Quotient	Familial:	~~~~	
École ·	Classe ·			

* RESPONSABLES LÉGAUX

	PARENT 1	PARENT 2
Nom et Prénom		
Adresse		
Ville		
N° de téléphone		
E-mail		
Situation familiale		

CONTACTS, DÉPLACEMENT DE L'ENFANT

Liste des personnes habilitées à venir chercher l'enfant.

	Nom et Prénom	Lien avec l'enfant	N° de téléphone
1			
2			
3			







SAINTE-AURÉLIE & FINKWILLER - ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS FICHE DE LIAISON 2/2 ! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT!

AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à figurer er	photo (site internet, publication)
J'autorise mon enfant à rentrer se	eul(e) à partir deh
J'autorise mon enfant à participer	aux sorties organisées dans le cadre de l'accueil périscolaire et de loisirs
★ ENGAGEMENTS	
J'ai pris connaissance du règlem	ent intérieur
Je certifie que les renseignement	s portés à cette inscription sont exacts
Je décharge les animateurs de to	ute responsabilité dès le départ de mon enfant
Je m'engage à prévenir la direction	on de toute absence de mon enfant
Je m'engage à régler le montant	des prestations choisies
Je m'engage à signaler tout char	gement de situation par lettre ou e-mail
In a consistent ((a)	anno ann aibh a da llea fa ai
déclare exacts les renseignements p	, responsable de l'enfant ortés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre ements médicaux, hospitalisation, interventions chirurgicales) rendues

🜣 ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! 🕸

- La fiche d'inscription
- La présente fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire

DATE:

- La copie du carnet de santé (! pages vaccins obligatoires!)
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière)



SIGNATURE:







SAINTE-AURÉLIE & FINKWILLER · ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS FICHE SANITAIRE 1/2 ! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT!

Nom ______ Né(e) le _____ Sexe F H

★ L'ENFANT

	PARE	NT 1	PARENT 2
Nom et Prénom			
Adresse			
√ille			
N° de portable			
N° de fixe			
N° au travail			
V° sécurité sociale			
Si l'enfant n'a pas le L'enfant suit-t-il un to Bi oui, joindre une o	N: joindre une cop s vaccins obligatoires, j raitement médical?	ie du carnet de santo oindre un certificat OUI NON	CONCERNANT L'ENFA é avec les pages vaccins obligatoires. médical de contre-indication.









SAINTE-AURÉLIE & FINKWILLER · ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS FICHE SANITAIRE 2/2 ! REMPLIR UNE FICHE PAR ENFANT!

L'enfant a-t-il déjà eu l'une de ces maladies?

Rubéole Angine Scarlatine Otite Oreillons

Varicelle Rhumatisme articulaire aigu Coqueluche Rougeole Asthme

★ RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Votre enfant porte-t-il des lentilles, de	es lunettes, des prothèses auditives, des prothèses dentaires, etc.?	' Précisez.
Votre enfant bénéficie-t-il d'une rec	connaissance de handicap? si oui laquelle?	
la saussianá(a)	, responsable de l'enfant	
déclare exacts les renseignements	portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'accueil péri nesures (traitements médicaux, hospitalisation, intervention chiru	iscolaire
DATE:	SIGNATURE :	

☆! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée! ☆

- La fiche d'inscription
- La présente fiche de liaison avec photo
- La fiche sanitaire
- La copie du carnet de santé (! pages vaccins obligatoires!)
- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- L'autorisation de prélèvement automatique. Joindre un RIB au mandat (même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière)









SAINTE-AURÉLIE & FINKWILLER · ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS MANDAT SÉPA 1/2 AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À remettre obligatoirement avec un RIB, même lorsque l'enfant était déjà inscrit l'année précédente.

Référence unique du mandat : PERISCOLAIRE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la **Ligue de l'Enseignement** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **Ligue de l'Enseignement**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. **Veuillez compléter les champs marqués *.**

INFORMATIONS CONCERNANT LE DÉBITEUR (VOUS)
Nom / Prénoms*
Adresse* N° et nom de la rue
Code postal VillePays
Coordonnées bancaires*
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number):
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):
INFORMATIONS CONCERNANT LE CRÉANCIER (LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT)
Nom du Créancier PERISCOLAIRE Ligue de l'Enseignement Adresse N° et nom de la rue 120 rue Tobias Stimmer BP 70437
Code postal 6 7 4 1 2 Ville Illkirch Cedex Pays France
Coordonnées bancaires du créancier (ne pas remplir)
Numéro d'identification international du compte bancaire – IBAN (International Bank Account Number):
Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier Code):
SIGNATURES Type de paiements ☐ Paiement ponctuel Signé à * (lieu) ☐ le (date, ne pas remplir) Signature *
INFORMATIONS RELATIVES AU CONTRAT ENTRE LE CRÉANCIER ET LE DÉBITEUR (fournies seulement à titre indicatif) Code identifiant du débiteur (Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque)







SAINTE-AURÉLIE & FINKWILLER · ACCUEILS PÉRISCOLAIRES ET DE LOISIRS HANDAT SÉPA 2/2

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

À remettre obligatoirement avec un RIB, même lorsque l'enfant était déjà inscrit l'année précédente.

Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même). Nom du tiers débiteur: si votre paiement concerne un accord passé entre la Ligue de l'Enseignement et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.

Code identifiant du tiers-débiteur
Nom du tiers créancier: le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers (ne pas remplir).
Code identifiant du tiers-créancier (ne pas remplir)
Contrat concerné (ne pas remplir)
Numéro d'identification du contrat (ne pas remplir)
Description du contrat (ne pas remplir)

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

★ À retourner à: La Ligue de l'Enseignement ★
120 rue Tobias Stimmer BP70437
67412 ILLKIRCH CEDEX

Par mail: accueil.st.aurelie@laligue67.org ou secretariat.perisco@laligue67.org

🖈 ! Sans tous ces documents, votre inscription ne sera pas validée ! À RENDRE : P. 7 À 13/13 🕸

- La fiche d'inscription (document 1)
- La fiche de liaison avec photo (document 2, recto-verso (1/2-2/2))
- La fiche sanitaire (document 3, recto-verso (1/2-2/2))
- La présente autorisation de prélèvement automatique (document 4, recto-verso (1/2-2/2))

☆! À AJOUTER AU DOSSIER!☆

- La copie du coefficient CAF (à défaut, le coefficient le plus élevé sera appliqué)
- La copie du carnet de santé (! pages vaccins obligatoires!)
- Un RIB (même pour les enfants déjà inscrits l'année dernière)







